

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 15
Qui ont pris part à la Délibération :
Date de la convocation : 18/05/2020

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt et vingt-cinq mai,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, FLAGEOLLET Laurent, NICOLAS
Sandrine, CHEVALIER Daniel, LABILLE Laurent, GANDREY David,
CHAUX Didier, MOSCA Audrey, CRETET Samantha, MERLE Marie, PETIT
Jérôme, PALANCHON Julien, CHAUSSIN Valentin, VION Régis,
GAUTHERON Jean-Paul

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Mme NICOLAS Sandrine

Mr le Maire et le conseil municipal remercient très sincèrement les électeurs qui leur ont accordés leur confiance
lors du scrutin du 15 mars 2020.

1- CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal
détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal
du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints
au Maire.

2- COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal, après délibération et à
l'unanimité, nomme les membres de 6 commissions :

- 1) **Finances-Personnel** : Alain PHILIPPE, Laurent FLAGEOLLET, Sandrine NICOLAS,
Laurent LABILLE, Valentin CHAUSSIN, Daniel CHEVALIER
- 2) **Bâtiments** : Alain PHILIPPE, Laurent FLAGEOLLET, Daniel CHEVALIER, Laurent
LABILLE, David GANDREY, Didier CHAUX, Régis VION, Jean-Paul GAUTHERON
- 3) **Voirie-Stade-Environnement-Matériel** : Alain PHILIPPE, Daniel CHEVALIER, David
GANDREY, Jean-Paul GAUTHERON, Julien PALANCHON, Jérôme PETIT

- 4) **Ecole-Restaurant scolaire** : Alain PHILIPPE, Sandrine NICOLAS, Laurent FLAGEOLLET, Valentin CHAUSSIN, Marie MERLE, Samantha CRETET, Audrey MOSCA, Jérôme PETIT
- 5) **Fleurissement-Cimetière-Illuminations-Bibliothèque** : Alain PHILIPPE, Laurent LABILLE, Jean-Paul GAUTHERON, Régis VION, Didier CHAUX, Daniel CHEVALIER, Sandrine NICOLAS
- 6) **Sécurité-Information-Archives-Manifestations-Histoire** : Alain PHILIPPE, Laurent LABILLE, Valentin CHAUSSIN, Jean-Paul GAUTHERON, Régis VION, Didier CHAUX, Jérôme PETIT, Audrey MOSCA, Marie MERLE, Samantha CRETET

3- COMMISSION APPEL D'OFFRES

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission sera composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, nomme :

- **Membres titulaires** : Sandrine NICOLAS, Laurent FLAGEOLLET, Laurent LABILLE
- **Membres suppléants** : Valentin CHAUSSIN, Julien PALANCHON, Jean-Paul GAUTHERON

4- COMMISSION CONSULTATIVE DES SAPEURS POMPIERS

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne 4 membres de la commission consultative des Sapeurs-Pompiers :

- Mr VION Régis
- Mr CHEVALIER Daniel
- Mr GAUTHERON Jean-Paul
- Mr PETIT Jérôme

5- DELEGUE CNAS

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, nomme Mr Laurent FLAGEOLLET, délégué collègue des élus auprès du Comité National d'Action Sociales pour le personnel des Collectivités Territoriales.

6- DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant que la commune de Lessard en Bresse doit désigner un délégué,

Le Maire, Mr Alain PHILIPPE est donc élu délégué de pleins droits,

La suppléante sera Sandrine NICOLAS, 1^{ère} adjointe

7- DELEGUE DE LA DEFENSE

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué de la commune auprès de la Défense

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité désigne :

- Mr David GANDREY

8- DELEGUE POUR SIEGER AU SYDESL

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du SYDESL,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité désigne :

- Titulaires : Laurent FLAGEOLLET, Jérôme PETIT
- Suppléant : Alain PHILIPPE

9- DELEGUE POUR SIEGER AUX BASSINS VERSANTS

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal des Bassins versants de la Tenarre et de la Noue

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité désigne :

- Titulaires : Daniel CHEVALIER et Régis VION
- Suppléants : Didier CHAUX et Jean-Paul GAUTHERON

10-ETANG DE LA VERNE

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, nomme 4 délégués afin de siéger au conseil d'administration de l'association de pêche :

- Daniel CHEVALIER
- David GANDREY
- Régis VION
- Didier CHAUX

11-DELEGUE SIVOS

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du SIVOS

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité désigne :

- Titulaires : Laurent FLAGEOLLET et Sandrine NICOLAS
- Suppléant : Marie MERLE et Samantha CRETET

12-SYNDICAT DES EAUX

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud-Est

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité désigne :

- Titulaires : Jean-François PUTIGNY et Daniel CHEVALIER
- Suppléant : Didier UNY

13-NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8. Il doit être pair puisque la moitié des membres est désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

INFORMATIONS DIVERSES

- La commune dispose maintenant d'un site Internet où vous pourrez retrouver toutes les informations sur la vie du village : www.mairielessardenbresse.fr
- Les ordures ménagères sont ramassées le mercredi, **merci de sortir vos poubelles le mardi soir**
- Avec les beaux jours, les tondeuses et autres engins sont de sortie ! Nous vous rappelons que les nuisances sonores sont réglementées : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, dimanche et jours fériés 10h00 à 12h00.

Fin de séance à 22h35

